**Message d’information aux agents de l’Etat**

**Dispositif de communication sur l’accessibilité**

Le 11 février 2025 marquera les 20 ans de la loi du 11 février 2005, qui a posé les bases de l’égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées.

Dans ce cadre, l’Etat déploie un dispositif de communication visant à renforcer l’accessibilité de l’information et des services publics.

En France, 14,5 millions de personnes sont touchées par le handicap, soit près de 1 Français sur 5. Ces personnes rencontrent des obstacles au quotidien, que ce soit pour se déplacer, accéder à certains lieux ou bénéficier des services publics. Le défi est de faire en sorte que l’accessibilité devienne une priorité intégrée dès la conception des projets et politiques publiques, et non un simple ajustement en fin de parcours.

Le dispositif a pour objectifs :

1. **Sensibiliser les agents de l'État** à l’importance de l’accessibilité, en les incitant à prendre conscience de leur rôle crucial dans l'amélioration de l’accès aux services publics pour les personnes en situation de handicap.
2. **Fournir des outils et ressources pratiques** pour aider les agents à appliquer les normes d’accessibilité dans leurs missions quotidiennes. Ces ressources sont centralisées sur une plateforme unique (accessibilite.gouv.fr), qui regroupe des formations, guides et bonnes pratiques adaptées à différents types de projets : communication, numérique, infrastructures, etc.

Le dispositif met également en avant un concept créatif pour favoriser l’empathie des agents : en illustrant des situations d’inaccessibilité à travers des objets du quotidien rendus inadaptés, il invite les agents à se projeter dans la réalité vécue par les personnes en situation de handicap.

L’objectif est d’encourager une action collective pour une société plus inclusive et d’assurer que l’accessibilité soit pensée à chaque étape de la conception des politiques publiques.